

Aéro-club de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	0	Généralités	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	1			

L'aéro-club de la Corse

Système de Gestion de la Sécurité

Version 2

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	0	Généralités	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	1	Sommaire		

Sommaire

0.1	Gestion du manuel - Méthode d'actualisation et d'archivage	4
0.2	Suivi des mises à jour	5
PARTIE 1 - POLITIQUE GENERALE DE SECURITE		6
1.1	Introduction	7
1.2	Engagement du dirigeant responsable	8
PARTIE 2 ORGANISATION		9
2.1	Organigramme	10
2.2	La Commission Prévention-Sécurité (CoPS)	11
2.3	Responsabilités en matière de sécurité	12
2.4	Documentation	13
PARTIE 3 - GESTION DES RISQUES		14
3.1	Définitions et méthodes d'évaluation des risques	15
3.2	Diagnostic initial d'exposition aux risques	16
3.3	Méthode de classification et d'indexation des risques.....	18
3.4	Méthode d'atténuation des risques	20
PARTIE 4 - GESTION DES EVENEMENTS.....		22
4.1	PROCESSUS DE GESTION DES DANGERS	23
4.2	Processus de traitement des dangers et écarts.....	24
4.2	Traitement des urgences	26
PARTIE 5 - GESTION DES CHANGEMENTS		28
5.1	Processus de gestion	29
5.2	Utilisation des évaluations d'impact sur la sécurité déjà réalisées.....	30
PARTIE 6 - ASSURANCE DU MAINTIEN DE LA SECURITE.....		32
6.1	Audits internes SGS	33
6.2	Suivi des indicateurs de sécurité	34
6.3	Suivi des actions correctives et préventives.....	35
6.4	Revues de sécurité.....	36
PARTIE 7 - PROMOTION DE LA SECURITE.....		37
7.1	Formation et sensibilisation.....	38
7.2	Communication et retour d'expérience.....	39
ANNEXES		41
Annexe 1	Formulaire de déclaration d'évènements	42
Annexe 2	Formulaire d'analyse d'évènement (EI / EU)	42
Annexe 3	Formulaire d'étude des mesures d'atténuation des risques	42

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	0	Généralités	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	1	Sommaire		

Annexe 4	Formulaire d'analyse des risques liés aux changements	42
Annexe 5	Formulaire de diagnostic initial de la structure	42
Annexe 6	Plan d'action.....	42
Annexe 7	Compte-rendu de réunion de la commission Prévention Sécurité	42
Annexe 8	Bulletin de Sécurité.....	42
Annexe 9	Matrice d'identification et de réduction des risques / dangers	42

PAGE LAISSE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	0	Généralités	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	1	Gestion du manuel		

0.1 Gestion du manuel - Méthode d'actualisation et d'archivage

L'édition est identifiée par un numéro et une date.

Les mises à jour du Manuel SGS se font par réédition du document.

Le document étant évolutif, son actualisation est prévue sur les mêmes bases que celles des autres manuels de L'aéro-club de la Corse, c'est à dire le Manuel d'Exploitation et le cas échéant, manuel d'organisation.

Le manuel SGS sera adressé sous forme numérique à l'Autorité.

Les adhérents sont informés des modifications ; ils peuvent consulter le SGS dans les locaux de l'association..

Toute révision ne pourra être mise en œuvre qu'après approbation par l'autorité.

Archivage :

Chaque édition est archivée sous forme de fichier PDF dans un dossier informatique du club.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	0	Généralités	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	2	Suivi des mises à jour		

0.2 Suivi des mises à jour

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	1	Politique générale de sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

PARTIE 1 - POLITIQUE GENERALE DE SECURITE

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	1	Politique générale de sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	1	Introduction		

1.1 Introduction

L'aéro-club de la Corse est une association de formation et de pratique à l'aviation légère.
La sécurité est une préoccupation majeure de L'aéro-club de la Corse.

La mise en œuvre de la démarche de gestion de la sécurité a été validée au sein de L'aéro-club de la Corse lors de la réunion de Conseil d'Administration du 27 février 2014.

Cette démarche se fonde sur :

- La Nomination d'un dirigeant responsable et son engagement .
- La Définition d'une politique de sécurité basée sur l'identification des principaux facteurs de risque identifiés lors du diagnostic initial et des moyens de leur atténuation ;
- Le dépôt d'un SGS qui décrit :
 - Le nom et les fonctions des responsables de la sécurité ;
 - L'engagement du dirigeant responsable,
 - L'organisation de la sécurité au sein de la structure ;
 - Les responsabilités en matière de sécurité ;
 - Les procédures d'identification des risques ;
 - Les méthodes d'analyse et de réduction des risques ;
 - Les méthodes de recueil de données préservant l'anonymat ;
 - Les méthodes et procédures d'analyse des risques liés aux changements ;
 - La formation des agents en matière de sécurité ;
 - La procédure d'évaluation du fonctionnement du SGS – Suivi des indicateurs de sécurité ;
 - Les différents formulaires utilisés ;
 - L'assurance du maintien de la sécurité ;
 - La promotion de la sécurité.
- La création de la Commission Prévention-Sécurité de L'aéro-club de la Corse qui comprend :
 - Le Président de L'aéro-club de la Corse - Dirigeant responsable ;
 - Le Responsable pédagogique ;
 - Le Responsable de la conformité.
 - Le Correspondant SGS
 - Le Correspondant Prévention-Sécurité

Afin de mettre en place son Système de Gestion de la Sécurité (SGS) avec la meilleure efficacité, l'Aéro-club de la Corse adhère au programme SGS élaboré par la FFA.

Le suivi du plan d'actions sera à l'ordre du jour de chaque réunion du bureau directeur.

Les Statuts et Règlement Intérieur de l'Aéro-club de la Corse pourront être modifiés pour intégrer des décisions pertinentes ayant un caractère général statutaire.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	1	Politique générale de sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	2	Engagement du Dirigeant Responsable		

1.2 Engagement du dirigeant responsable

Je m'engage à promouvoir la prévention des risques et le maintien d'un haut niveau de sécurité en :

- 1 - Validant et diffusant le présent engagement ;
- 2 - Affectant un membre compétent de l'association à la mission de promotion de la prévention ;
- 3 - Définissant par écrit la mission de cette personne et les moyens mis à sa disposition ;
- 4 - Mettant en place une commission de prévention - sécurité ;
- 5 - Définissant par écrit le rôle, le mode de fonctionnement et les moyens de cette commission, notamment l'identification et l'analyse des dysfonctionnements ;
- 6 - Mettant en œuvre Aérodiagnostic outil d'audit interne;
- 7 - Élaborant un plan de prévention et de correction sur la base des écarts identifiés ;
- 8 - Mettant en œuvre les actions hiérarchisées de ce plan de prévention ;
- 9 - Réalisant un suivi de ces actions, dont un compte-rendu sera fait à chaque réunion du Conseil d'Administration ;
- 10 - Collaborant régulièrement avec les instances concernées.

Fait à Ajaccio, le 15/10/2018

Le Président, Dirigeant responsable

Laurent APPIETTO



Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	2	Organisation	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

PARTIE 2 ORGANISATION

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	2	Organisation	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	1	Organigramme		

2.1 Organigramme

Dirigeant Responsable : M. Laurent APPIETTO

Responsable SGS : M . Jean-Louis DIVE

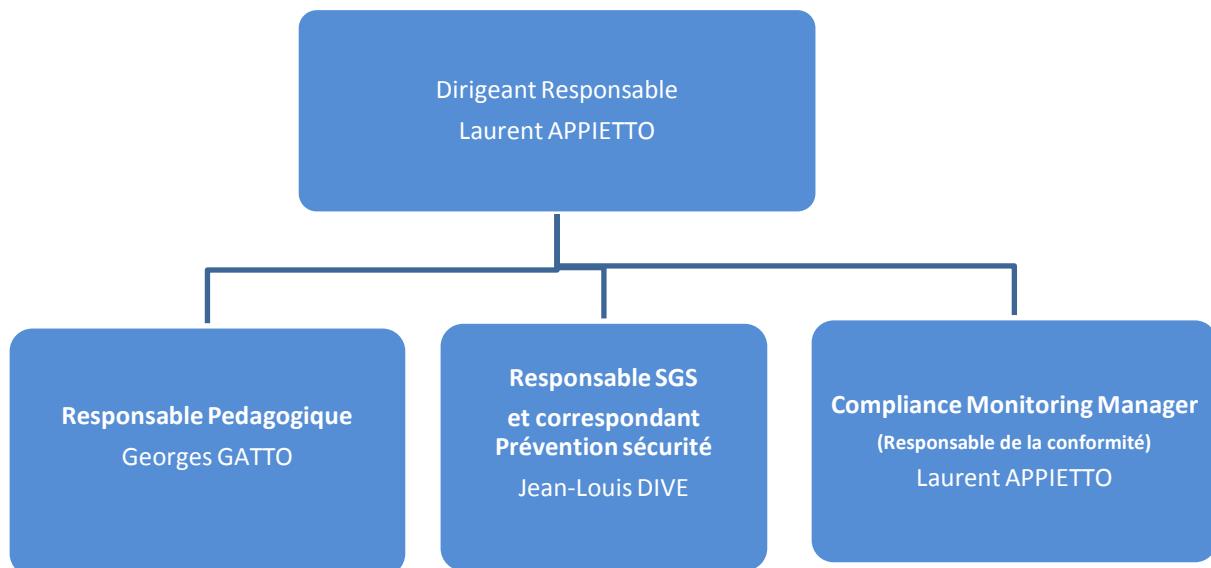
Responsable Pédagogique : M. Georges GATTO, Instructeur FI(A)

Correspondant Prévention-Sécurité : M. Jean-Louis DIVE

Compliance Monitoring Manager : M. Laurent APPIETTO

Ces trois personnes forment la Commission de Prévention-Sécurité (CoPS)

Un correspondant de la société SEGA, gestionnaire de la navigabilité, peut être invité aux réunions de la CoPS.



Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	2	Organisation	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	2	La commission Prévention-Sécurité		

2.2 La Commission Prévention-Sécurité (CoPS)

Rôle de la CoPS:

Le rôle de la Commission est d'être le garant de la pratique des activités au sein de L'aéro-club de la Corse en respect des pratiques de sécurité.

Missions de la CoPS:

- Pratiquer une évaluation du niveau de prévention au minimum annuellement ;
- Proposer au Bureau Directeur des mesures à prendre afin d'éviter l'apparition ultérieure de ces dysfonctionnements ;
- Donner un avis sur les avenants et mises à jour du Manuel d'Exploitation dès lors qu'ils ont une incidence sur la sécurité ;
- Transmettre les mises à jour du présent Manuel pour validation à l'Autorité ;
- La Commission établira un compte-rendu de chacune de ses réunions.

Ce compte-rendu sera transmis à chaque membre du Bureau Directeur par le Président qui en fera la présentation. Il sera ensuite archivé.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	2	Organisation	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	3	Responsabilités		

2.3 Responsabilités en matière de sécurité

Le dirigeant de l'association est responsable

de la définition et de la mise en œuvre de la politique de sécurité de l'organisation ;

de la définition des responsabilités des personnels ;

de la définition et du respect des objectifs de sécurité ;

de la désignation d'un responsable chargé de la mise en œuvre du SGS ;

de la présidence de la revue de sécurité ;

de la mise à disposition des moyens logistiques et financiers nécessaires ;

Le responsabilités du chargé du SGS sont les suivantes :

Élaborer et mettre à jour des procédures relatives au fonctionnement du SGS ;

Animer, coordonner, piloter et suivre les activités liées au SGS;

Gérer la documentation relative au SGS et diffuser à tous les niveaux les informations liées à la sécurité;

Mettre en place des mécanismes de vérification ;

Organiser le retour d'expérience et s'assurer de sa pertinence;

Préparer et organiser les revues de sécurité ;

s'assurer que tous les évènements détectés ont fait l'objet d'une analyse cohérente et d'une profondeur adaptée à son niveau de gravité ;

S'assurer que des mesures correctives cohérentes sont définies en réponse aux problèmes de sécurité détectés dans le cadre du suivi des indicateurs de sécurité, de l'analyse des événements, des audits internes, de l'évaluation des modifications, de la gestion des risques et des revues de sécurité ;

Assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures préventives et correctives liées à la sécurité ;

Effectuer une veille des informations liées à la sécurité dans le domaine aéronautique.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	2	Organisation	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	4	Documentation		

2.4 Documentation

L'organisme élabore et tient à jour la documentation du Système de Gestion de la Sécurité contenant le manuel SGS qui formalise les procédures mises en œuvre par l'organisation pour remplir les exigences de sécurité.

Il contient l'ensemble des documents et procédures requises par la réglementation pour assurer la sécurité de l'activité.

Le SGS est fourni à l'autorité sous forme électronique, également archivée dans l'ordinateur de gestion de l'association.

Une version papier est disponible dans les locaux de l'association afin d'être consultable par tous les membres de l'association et de toutes les personnes invitées ou clientes de l'association.

Chaque mise à jour du SGS fera l'objet d'une copie à l'autorité, d'un archivage et d'une copie papier mise à disposition de tous.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	3	Gestion des risques	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

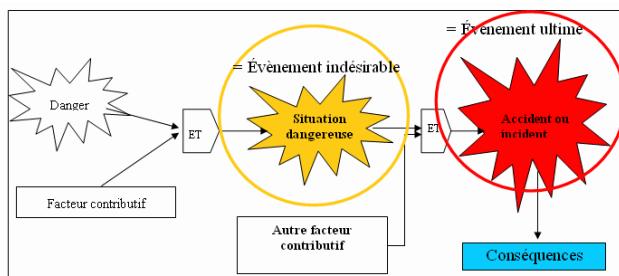
PARTIE 3 - GESTION DES RISQUES

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	3	Gestion des risques	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	3.1	Méthodes d'évaluation des risques		

3.1 Définitions et méthodes d'évaluation des risques

Définitions

- « **danger** » : situation, événement ou circonstance susceptible d'engendrer un incident ou un accident.
- « **événement indésirable (EI)** » : événement non souhaité au regard des services attendus. L'EI est une situation dangereuse ou danger, se situant juste avant l'accident.
- « **événement ultime (EU)** » : accident ou incident grave au sens de l'annexe 13 de l'OACI.
- « **risque** » : un risque associé à un EI est la combinaison de la probabilité d'occurrence de l'EI et de la gravité de ses conséquences.



Méthodes

Dans la méthodologie proposée, le travail d'évaluation et d'atténuation du risque associé se fait par rapport aux EI.

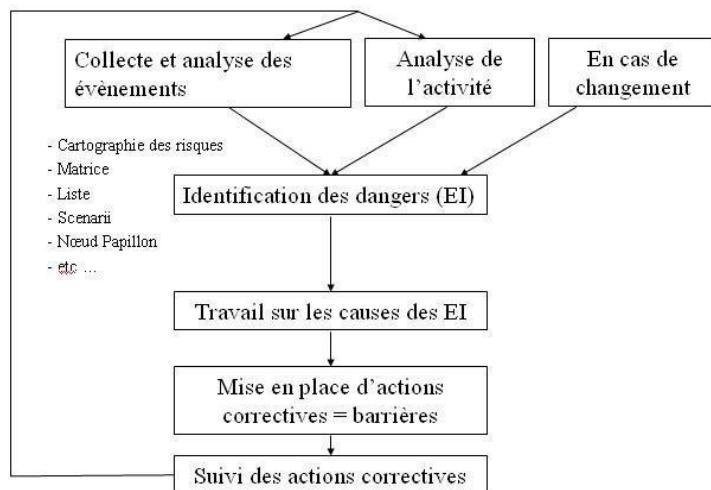
La « Gestion du Risque » vise à empêcher les événements ultimes (accidents, incidents graves).

Pour cela on identifie les dangers qui mènent à des événements indésirables (EI) que l'on veut éviter ou réduire car contributifs aux événements ultimes (EU).

L'organisme définit les actions qui permettent de maintenir les risques à un niveau acceptable, le plus faible que l'on puisse raisonnablement atteindre.

La gestion du risque se fait en utilisant les informations issues de la collecte des données, en analysant l'activité de l'organisme et en analysant les impacts des changements sur le niveau de sécurité de l'organisme.

Ces trois domaines sont représentés dans le schéma ci-dessous et sont détaillés dans les paragraphes qui suivent.



Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	3	Gestion des risques	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	3.2	Diagnostic initial proactif		

3.2 Diagnostic initial d'exposition aux risques

Dès la création du SGS, L'aéro-club de la Corse a déterminé les dangers sur lesquels elle doit faire porter ses efforts au travers d'un plan d'actions.

En fin d'année, l'efficacité des mesures prises est évaluée. Ces mesures sont alors conservées en l'état ou renforcées.

D'autres risques pourront alors être pris en compte pour alimenter le processus continu d'amélioration de la sécurité.

Le diagnostic initial sera établi à l'aide du formulaire décrit en annexe.

Le logiciel Aérodiagnostic de la FFA est également utilisé.

A l'issue de ce diagnostic , une matrice des risques est renseignée selon la classification OACI en termes de fréquence et de gravité. Ceci permettra de calculer un index de risque. (Cette méthode fait l'objet du chapitre suivant.)

Ultérieurement, si des EI se produisent, la matrice sera réactualisée en fonction de l'analyse des évènements et des mesures de correction prises et de barrières de sécurité mises en place.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	3	Gestion des risques	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

PAGE LAISSEE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	3	Gestion des risques	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

3.3 Méthode de classification et d'indexation des risques

La méthode est basée sur l'évaluation de la fréquence et la sévérité d'un évènement.
L' index associe la fréquence et la sévérité.

Probabilité de l'évènement			
Définition qualitative	Signification / ordre de grandeur		Valeur
Fréquente	Se produira probablement souvent (est arrivé fréquemment)	Plus d'une fois par an	5
Occasionnelle	Se produira probablement de temps en temps (est arrivé de temps en temps)	Une fois par an	4
Faible	Peu probable mais possible (est rarement arrivé)	Une fois tous les 3 à 5 ans	3
Improbable	Très peu probable (on ne sait pas si cela s'est déjà produit)	Quelques fois dans la carrière	2
Extrêmement improbable	Il est presque impensable que l'évènement se produise	Une fois dans la carrière	1

Sévérité de l'évènement		
Définition en aviation	Signification	Valeur
Catastrophique	➤ Équipement détruit. ➤ Nombreux morts	A
Dangereuse	➤ Forte réduction des marges de sécurité, souffrance physique ou charge de travail telle qu'on ne peut être sûr que le personnel opérationnel exécutera ses tâches complètement et avec précision. ➤ Blessures graves. ➤ Importants dégâts matériels.	B
Majeure	➤ Réduction significative des marges de sécurité, perte de capacité du personnel opérationnel à faire face à des conditions d'exploitation négative suite à une augmentation de la charge de travail ou en raison de conditions limitant son efficacité. ➤ Incidents graves. ➤ Personnes blessées.	C
Mineure	➤ Effets négatifs., nuisance ➤ Limitations opérationnelles. ➤ Recours à des procédures d'urgence. ➤ Incident mineur.	D
Négligeable	➤ Conséquences minimes	E

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité			Version	2
				Amendement	0
Partie	3	Gestion des risques		Date de révision	25.10.2018
Chapitre					

Acceptabilité du risque

Probabilité de l'évènement	Sévérité du risque				
	Catastrophique	Dangereuse	Majeure	Mineure	Négligeable
	A	B	C	D	E
Fréquente (élevée) 5	5A	5B	5C	5D	5E
Occasionnelle 4	4A	4B	4C	4D	4E
Faible 3	3A	3B	3C	3D	3E
Improbable 2	2A	2B	2C	2D	2E
Extrêmement improbable 1	1A	1B	1C	1D	1E

Codification adoptée dans la matrice

Couleur			
Sévérité	Forte	Sérieuse	Faible

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	3	Gestion des risques	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

3.4 Méthode d'atténuation des risques

Les options de traitement des risques sont :

L'évitement : Changement ou baisse du niveau d'exigences en continuant à répondre au besoin de l'utilisateur ;

Le contrôle : Prise de mesures pour réduire au minimum les risques ;

Le transfert : Modification de la prise en compte d'exigences de conception pour diminuer les risques ;

La surveillance : Observation et réévaluation périodique des risques pour détecter les changements de niveau des paramètres de risque ;

L'acceptation : Reconnaissance des risques mais sans entreprendre d'action.

L'aéro-club de la Corse a choisi les méthodes de contrôle et de surveillance, le niveau de risque peut être diminué par des mesures de sécurité visant à :

- a) limiter la fréquence d'occurrence d'un événement indésirable en agissant sur les facteurs contributifs de l'EI;
- b) Réduire la gravité des conséquences potentielles en agissant sur les conséquences de l'EI.

Les mesures d'atténuation du risque sont définies avec les acteurs concernés.

Cette étape se fera en « brainstorming » notamment par référence à des pratiques recommandées ou en comparaison avec des mesures prises par d'autres organismes ou exploitants.

Une fois les mesures définies le risque corrigé sera réévalué en tenant compte de ces mesures.

Un nouveau positionnement dans la matrice définira le caractère acceptable ou non du risque.

Cette évaluation du risque résiduel pourra se situer dans l'une des trois zones de la matrice :

- zone « rouge » : le risque est inacceptable en l'état.
L'activité ne peut être poursuivie en l'état, elle ne pourra être reprise qu'à condition que le risque soit ramené au moins au niveau tolérable sous réserve.
- zone « jaune » : le risque est tolérable sous réserve d'être réduit avant le départ ; en vol le risque doit être réduit par une action appropriée (déroutement, procédure d'urgence..).
- zone « verte » : le risque est tolérable ; le vol peut se dérouler ou continuer, le risque doit être réduit dès que possible.

Le formulaire décrit en annexe est utilisé pour l'analyse des risques et les méthodes d'atténuation retenues.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	3	Gestion des risques	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

PAGE LAISSEE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	4	Gestion des évènements	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

PARTIE 4 - GESTION DES EVENEMENTS

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	4	Gestion des évènements	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	4.1	Processus réactif de gestion		

4.1 PROCESSUS DE GESTION DES DANGERS

4.1.1 Étape de signalement - Recueil et notification des évènements:

Les personnes (pilotes, passagers, instructeurs) qui considèrent qu'il est utile pour la sécurité de révéler une préoccupation, un danger, un risque ou un événement en lien avec la sécurité doivent le faire librement
- en utilisant le formulaire de compte-rendu d'évènement SGS décrit en annexe (CRESAG) ;
- en rendant compte au CS (correspondant Sécurité - responsable SGS ou DR), par téléphone ou par mail.
Le signalement est totalement **confidentiel** : voir l'engagement sur le formulaire de compte-rendu.

4.1.2 Étape d'analyse :

Le CS s'entretient avec l'auteur du compte-rendu pour compléter les informations et mettre au point le message de sécurité à faire passer. Le processus s'effectue à l'aide du formulaire décrit en annexe.

4.1.3 Le processus de traitement d'un écart est décrit ci-après (chapitre 4.2).

4.1.4 Suivi des évènements

Les évènements seront consignés dans une base de données permettant d'effectuer le suivi des évènements, les actions correctives associées et leur degré d'avancement ainsi que leur efficacité.
Les évènements seront également signalés dans le système REX de la FFA. (Fédération Française Aéronautique)

4.1.5 Retour d'information

Le retour d'information sera effectué sur un tableau d'affichage

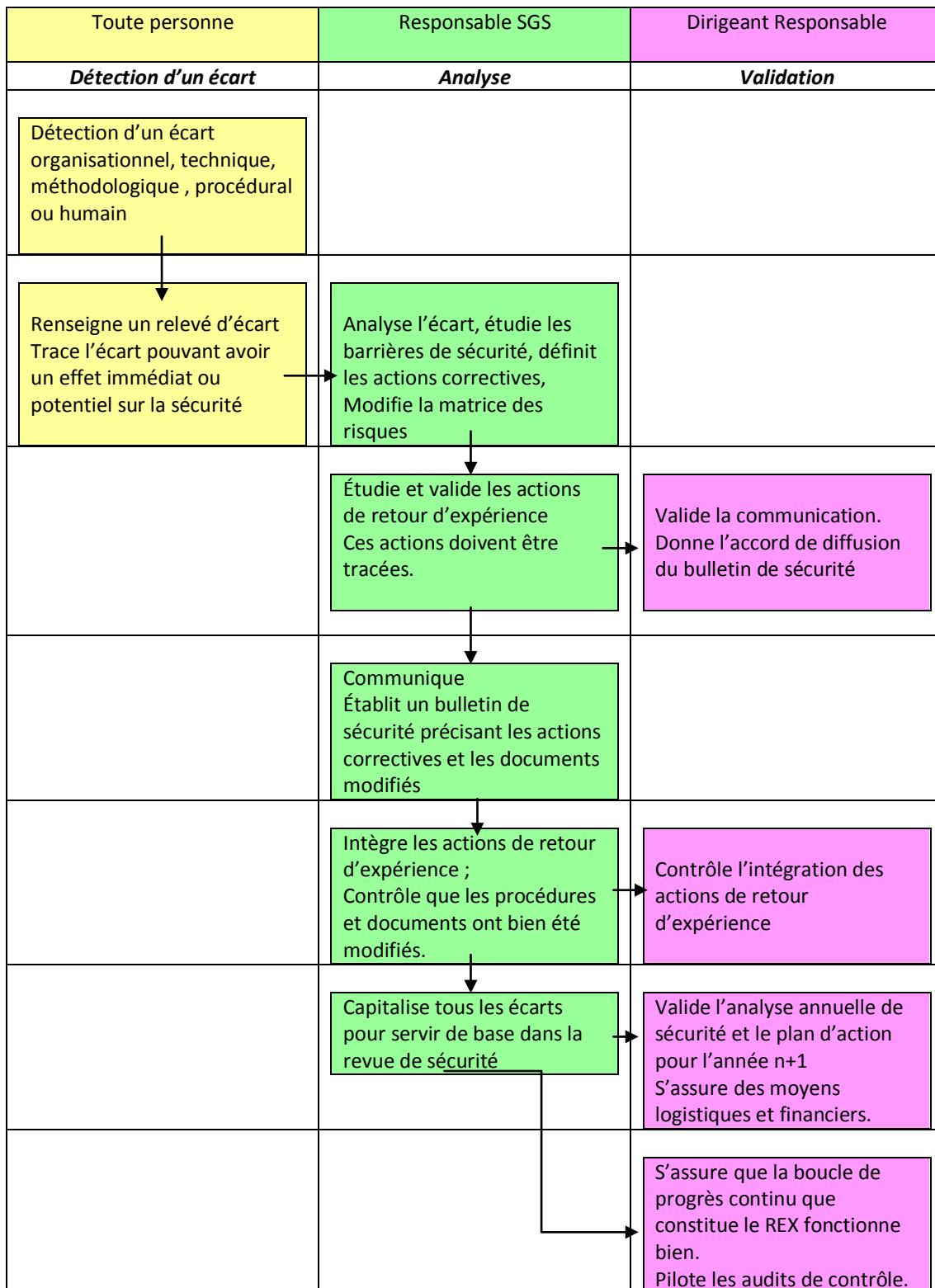
4.1.6 Fin du processus :

Désidentification : après avoir supprimé tous les renseignements permettant de retrouver, directement ou indirectement, une identité, le CS complète la base de données de l'association

Puis, il communique avec les interlocuteurs adéquats : Bureau et Comité Directeur de l'association, FFA, DSAC, etc.
Après traitement, le compte-rendu est restitué à son auteur. Il n'en est conservé aucune copie.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
	Amendement			0
Partie	4	Gestion des évènements	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	4.2	Processus de traitement des dangers		

4.2 Processus de traitement des dangers et écarts



Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	4	Gestion des évènements	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	4.2	Processus de traitement des dangers		

PAGE LAISSEE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	4	Gestion des évènements	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	4.3	Traitement des urgences		

4.2 Traitement des urgences

Circonstances de déclenchement d'un plan d'intervention d'urgence

Accident évènement engendrant des morts, des blessés graves ou des dommages matériels importants ;
 Malaise grave d'un passager en cours de vol ;
 Feu dans une partie des installations ;
 Tout évènement susceptible de mettre en péril la vie d'autrui.

Analyse des dangers, de la vulnérabilité, des capacités et des risques

Deux dangers majeurs sont identifiés pour l'activité :

- perte d'un aéronef ;
- Malaise physique grave d'un passager ;
- Incendie ;

Planification des interventions en cas de catastrophe

L'alerte doit immédiatement être donnée auprès des services officiels afin qu'ils puissent prendre toutes les dispositions nécessaires.

Alerte

En cas d'urgence les services officiels seront immédiatement contactés :

- Sécurité civile et pompiers ;
- SAMU le cas échéant ;
- Gestionnaire de la plateforme aéronautique ;
- Gendarmerie des transports Aériens ;
- DGAC

Recensement et mobilisation des ressources

(Communication / Transport) L'association dispose d'un extincteur (feux d'hydrocarbures et électriques)
 Elle dispose de moyens téléphoniques et de communication (ordinateur)/ Annuaire / liste des services d'urgence
 Elle dispose d'un véhicule léger de transport.

Coordination interne et externe

Le dirigeant responsable est chargé de la coordination des actions de secours au sein de la structure.

Protection des tiers

L'accès aux tiers sera réduit, notamment si l'évènement a lieu en Zone réservée.

Communication des rapports, Suivi et évaluation

L'évènement, son suivi et son évaluation donneront lieu à un rapport d'évènement qui sera traité selon les spécifications du SGS.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	4	Gestion des évènements	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	4.3	Traitement des urgences		

PAGE LAISSEE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	5	Gestion des changements	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

PARTIE 5 - GESTION DES CHANGEMENTS

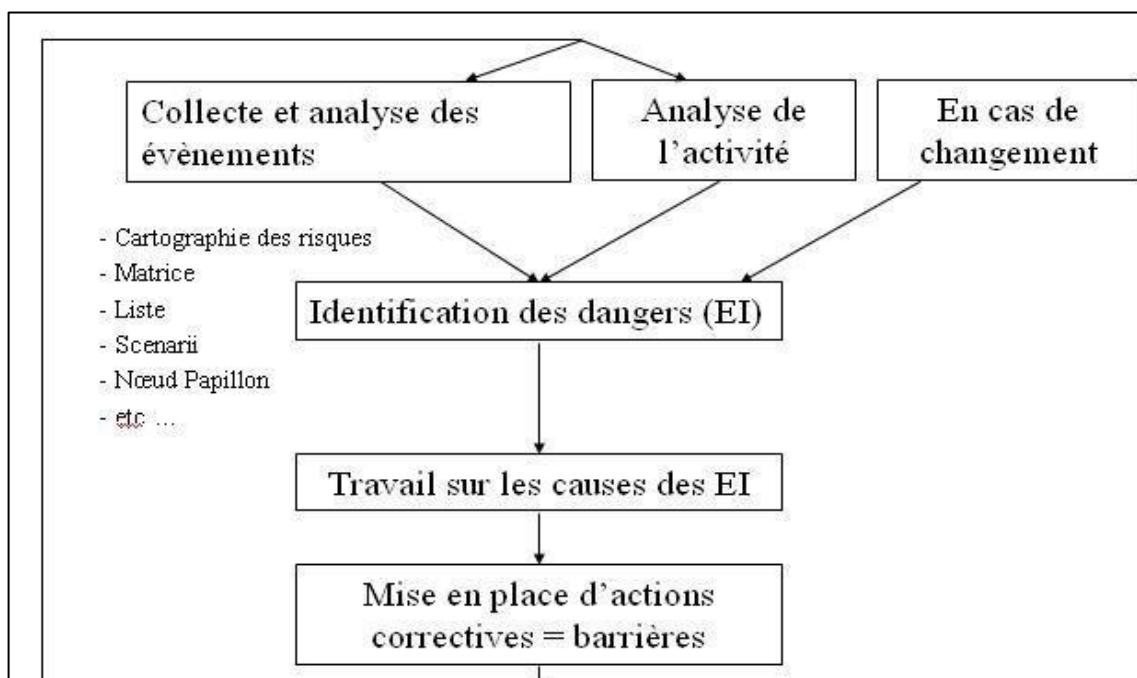
Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	5	Gestion des changements	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	5.1	Processus des gestion		

5.1 Processus de gestion

La mise en place d'un processus formel pour identifier les changements qui peuvent influer sur les processus et services en place au sein de son organisation est une obligation résultant de la nécessité de maintenir et améliorer les performances de sécurité de l'organisme.

La gestion des changements repose sur les mêmes principes méthodologiques d'identification des dangers et d'évaluation et d'atténuation des risques. Cependant, elle repose sur les changements liés à l'exploitation, pouvant avoir un impact sur la sécurité et pour lesquelles des mesures appropriées doivent être prises. Ces changements peuvent être de nature humaine, organisationnelle, technique, matérielle, procédurale. Ex ; changement de sous-traitant, ouverture d'une nouvelle base d'exploitation,, utilisation d'un nouveau type d'appareil, changement d'organisation ou de procédure significative, utilisation d'un nouveau type d'équipement (équipement avion, informatique, etc.).

Les processus de gestion des dangers et des changements peuvent se résumer de la façon suivante :



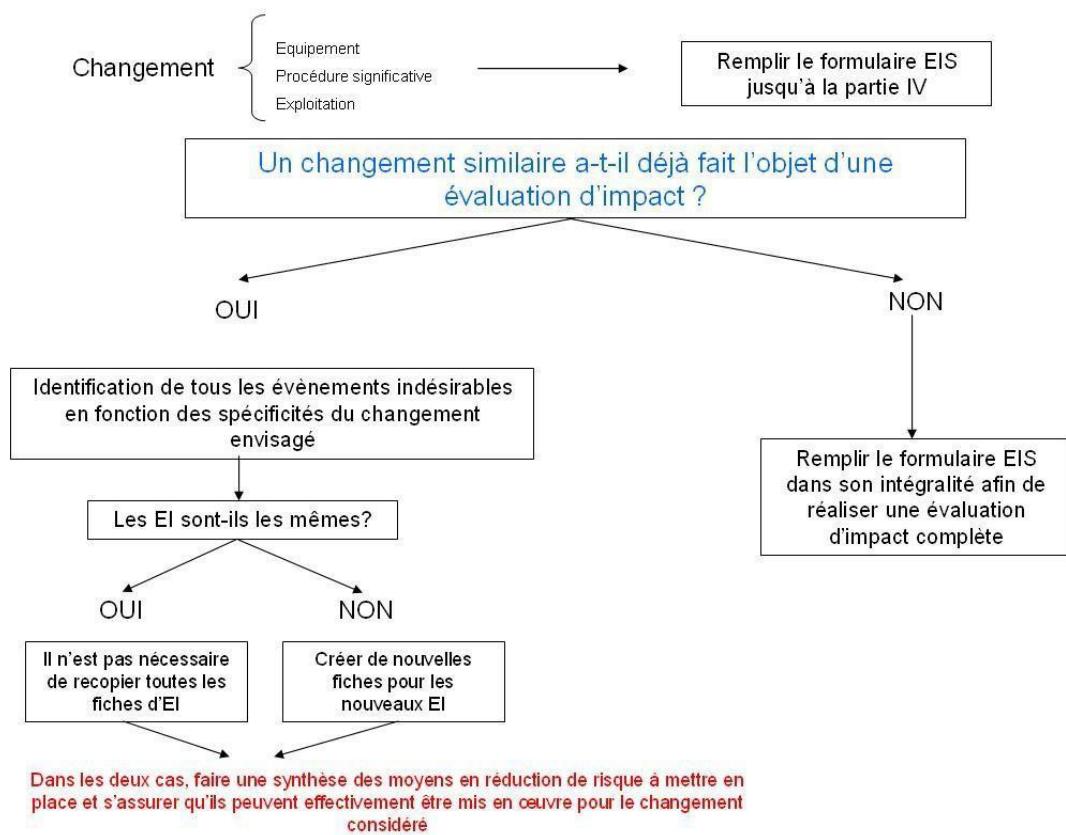
L'organisme utilise les mêmes méthodes que celles utilisées pour l'analyse des risques liés aux évènements.

Le formulaire d'analyse des risques liés aux changements figure en annexe .

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	5	Gestion des changements	Date de révision	25.10.2018
Chapitre		Utilisation des évaluations antérieures		

5.2 Utilisation des évaluations d'impact sur la sécurité déjà réalisées

Procédure



Gestion des interfaces

En cas de changement d'organisme de maintien de la navigabilité ou d'entretien, une étude sera effectuée pour s'assurer de la fiabilité – vis-à-vis des engagements e sécurité du nouveau prestataire.
La formation des personnels de l'association sera effectuée en conséquence.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	5	Gestion des changements	Date de révision	25.10.2018
Chapitre		Utilisation des évaluations antérieures		

PAGE LAISSEE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
	Amendement			0
Partie	6	Assurance du maintien de la sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

PARTIE 6 - ASSURANCE DU MAINTIEN DE LA SECURITE

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
	Amendement			0
Partie	6	Assurance du maintien de la sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	6.1	Audits SGS		

6.1 Audits internes SGS

L'assurance du maintien de la sécurité consiste à mesurer l'efficacité du SGS, au travers d'indicateurs pertinents qui rendent compte du niveau de sécurité et du niveau de maîtrise du risque.

le SGS étant une procédure requise dans le cadre de l'exploitation, il doit faire l'objet comme tout autre sujet d'audit interne dans le cadre de l'assurance qualité.

Cet audit sera mené par le responsable SGS ou par toute autre personne ou un organisme désigné par le dirigeant responsable.

L'outil retenu est le système fédéral Aérodiagnostic.

Aérodiagnostic constitue un enregistrement de l'audit de fonctionnement du SGS.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité			Version	2
	Amendement				0
Partie	6	Assurance du maintien de la sécurité			Date de révision
Chapitre	6.2	Suivi des indicateurs de sécurité			25.10.2018

6.2 Suivi des indicateurs de sécurité

	Année	2016	2017	2018	2019	2020
Indicateurs performance de la sécurité						
Nombre d'incidents						
Nombre d'accidents						
Nombre de déviations						
Indicateurs Activité						
Durée moyenne de la formation (H)						
Nombre de tolérances techniques sur la flotte						
Échecs aux épreuves théoriques						
Échecs aux épreuves pratiques						
Indicateurs systémiques						
Nombre moyen d'actes par instructeur						
Expérience moyenne des instructeurs (HDV/an)						
Nombre de formation de nuit						
Indicateurs SGS						
Nombre de retours d'expérience						
Nombre de rapports confidentiels						
Nombre d'actions correctives						
Nombre de bulletins de sécurité publiés						
Nombre de cours relatif à la sécurité des vols						

Ces indicateurs sont réévalués à chaque occurrence d'évènement et à chaque audit du SGS.

L'évolution de ces indicateurs est intégrée dans le tableau de suivi des indicateurs.

Le suivi des indicateurs est du ressort du responsable SGS.

L'origine des données est leur définition dans l'étude proactive des risques, éventuellement corrigés après constat et traitement d'El.

Il s'assure de leur pertinence, et peut être amené à les redéfinir en cas de besoin ou en cas de constat d'inadaptabilité. Les indicateurs sont suivis trimestriellement.

En cas de constat de dégradation de situation, il doit en informer le Dirigeant Responsable. La Cops devra prendre toute mesure nécessaire à la réduction des risques.

Ces mesures seront consignées dans Aérodiagnostic et/ou tout autre moyen pertinent.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
	Amendement			0
Partie	6	Assurance du maintien de la sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	6.3	Suivi des actions correctives		

6.3 Suivi des actions correctives et préventives

Le fonctionnement efficace du SGS doit amener l'association à définir un certain nombre d'actions correctives. Celles-ci peuvent être d'origines différentes :

- traitement d'un événement de sécurité ;
- suivi des indicateurs ;
- évaluation d'impact avant changement ;
- revue de sécurité, revue de direction ou comité de sécurité ;
- proposition d'amélioration formulée par les agents ;
- etc.

Pour chacune de ces actions correctives sont identifiés au minimum :

- la référence ;
- L'origine de l'action ;
- le responsable de la mise en œuvre de l'action ;
- l'échéance fixée pour la réalisation de l'action ;
- le degré d'avancement (notamment pour des actions avec une longue échéance de réalisation) ;
- si possible un critère d'évaluation de l'efficacité ;
- le statut (une action peut être réalisée mais non close, c'est-à-dire que son efficacité n'a pas encore été établie).

Le responsable SGS est chargé du suivi des actions correctives.

Le suivi des actions correctives est analysé aux réunions de la Cops.

L'action est déclarée clôturée quand le responsable SGS estime que le problème est résolu.

La clôture peut amener la révision des Indicateurs de sécurité.

Le bilan des actions correctives est consultable dans les locaux de l'association.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
	Amendement			0
Partie	6	Assurance du maintien de la sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	6.4	Revues de sécurité		

6.4 Revues de sécurité

Les revues de sécurité sont organisées annuellement.

Participants

Le Dirigeant responsable ;

Le chargé du SGS ;

Le responsable pédagogique ;

Tout autre membre invité.

Forme de la revue

Les participants examinent (avec l'aide d'Aérodiagnostic) :

Le bilan des indicateurs de sécurité ;

Les Comptes rendus d'Incidents d'exploitation ; Le bilan du suivi des actions en cours ;

Le Bilan des action correctives ou préventives menées ou programmées ;

.

Finalisation de la revue

Les résultats sont consignés dans la base de données Aérodiagnostic.

Si des mesures correctives ont nécessaires, elles seront affectée à des responsables désignés ; avec des échéance assignées.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	7	Promotion de la sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

PARTIE 7 - PROMOTION DE LA SECURITE

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	7	Promotion de la sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	7.1	Formation et sensibilisation		

7.1 Formation et sensibilisation

La promotion de la sécurité est le mécanisme par lequel les leçons tirées d'enquêtes sur les événements relatifs à la sécurité et d'autres activités liées à la sécurité sont mises à disposition de l'ensemble des personnes concernées. Elle fournit également un moyen d'encourager le développement d'une culture de la sécurité et de garantir qu'une fois installée, cette culture de sécurité sera maintenue.

Plan de formation initiale

L'association vérifiera la compétence , l'expérience et les aptitudes des personnels.

La formation initiale intégrera :

- La Connaissance de la structure (personnel et responsabilités / aéronefs / sous-traitants éventuels) ;
- La Présentation des différents documents de gestion (Manuel d'organisation et manuel d'exploitation)
- La présentation des objectifs de sécurité de l'organisme ;
- La présentation du SGS ;
- Le rôle des intervenants dans la sécurité ;
- Les méthodes de notification et de suivi des évènements ;
- Les Tâches dévolues et responsabilités ;
- Un rappel des facteurs humains applicables ;
- Un bilan de la règlementation applicable.

La formation continue intégrera :

- Un rappel des principes de sécurité édictés dans le SGS
- Un bilan des évènements recensés et traités ;
- Un bilan des dysfonctionnements perçus et des correctifs appliqués ;
- Les retours d'expérience ;
- Les éléments statistiques relatifs à la sécurité de l'organisation ; (évolution des indicateurs de sûreté, etc. .)
- Le bilan des modifications structurelles (sous traitants / Flotte/ procédures d'exploitation)
- Un bilan de la règlementation applicable

La formation continue peut être envisagée sur une base annuelle.

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	7	Promotion de la sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre	7.2	Communication et retour d'expérience		

7.2 Communication et retour d'expérience

Les retours d'expérience feront l'objet d'une communication par panneau au sein de l'organisme.

On utilisera le système fédéral (FFA). Site : <http://www.ffa-aero.fr/> onglet REX

Des courriers électroniques ou postaux pourront être envoyés aux sous-traitants et à toute personne impliquée dans le processus de sécurité.

Les agents seront encouragés à faire part de toutes leurs remarques concernant la sécurité auprès du chargé SGS ou du dirigeant responsable, par le moyen qu'il leur convient.

Ils sont encouragés à utiliser le document décrit en annexe .

Toute demande d'information, ou toute remarque concernant la sécurité devra faire l'objet d'une réponse appropriée.

Ces réponses demandes et réponses seront archivées par l'organisme dans un dossier prévu à cet effet..

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	7	Promotion de la sécurité	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

PAGE LAISSEE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	ANX	Annexes	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

ANNEXES

Pour des raisons de taille de documents (certains en A3)
les annexes sont regroupées dans un dossier ANNEXES-MAN-SGS

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	ANX	Annexes	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

- Annexe 1 Formulaire de déclaration d'évènements**
- Annexe 2 Formulaire d'analyse d'évènement (EI / EU)**
- Annexe 3 Formulaire d'étude des mesures d'atténuation des risques**
- Annexe 4 Formulaire d'analyse des risques liés aux changements**
- Annexe 5 Formulaire de diagnostic initial de la structure**
- Annexe 6 Plan d'action**
- Annexe 7 Compte-rendu de réunion de la commission Prévention Sécurité**
- Annexe 8 Bulletin de Sécurité**
- Annexe 9 Matrice d'identification et de réduction des risques / dangers**

Aéroclub de la Corse	Manuel de Gestion de la Sécurité		Version	2
			Amendement	0
Partie	ANX	Annexes	Date de révision	25.10.2018
Chapitre				

PAGE LAISSEE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE